



Document de séance

B9-0202/2021

9.3.2021

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

déposée conformément à l'article 143 du règlement intérieur

sur l'assassinat constaté de M. Khaled al-Assad, archéologue du site de Palmyre en Syrie

Thierry Mariani, Aurélia Beigneux, Dominique Bilde, Gianantonio Da Re, Harald Vilimsky, Jean-François Jalkh, Jean-Lin Lacapelle, Julie Lechanteux, Maximilian Krah, Virginie Joron

B9-0202/2021

Proposition de résolution du Parlement européen sur l'assassinat constaté de M. Khaled al-Assad, archéologue du site de Palmyre en Syrie

Le Parlement européen,

- vu la réunion de la sous-commission «sécurité et défense» du 27 janvier 2021,
 - vu la convention des Nations unies pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, signée à La Haye le 14 mai 1954,
 - vu le classement du site de Palmyre en 1980 en tant qu'élément du patrimoine mondial, et son inscription en 2013 sur la liste des sites en péril par l'Unesco,
 - vu l'article 143 de son règlement intérieur,
- A. considérant que le corps de M. Khaled al-Assad, archéologue depuis 1980 sur le site de Palmyre, a été retrouvé le 8 février 2021;
- B. considérant que M. al-Assad a été enlevé, torturé et assassiné par Daesh en 2015, lors de sa prise de contrôle et du début des destructions du site de Palmyre;
1. condamne vigoureusement l'assassinat de M. al-Assad et tient à rendre hommage à son investissement de près d'un demi-siècle pour le site de Palmyre;
 2. demande au haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité de proposer au gouvernement syrien une aide pour la protection du site de Palmyre et de l'ensemble des sites menacés en Syrie.